



## **Élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration de la Fondation du lycée français Vincent van Gogh**

Le conseil d'administration de la Fondation élu en 2018 doit être renouvelé.

Pour rappel :

### **Article 2 des statuts de la Fondation**

*La Fondation a pour but général d'étudier et de réaliser tout projet visant à accompagner ou à améliorer le fonctionnement du Lycée Français des Pays-Bas selon 4 axes principaux :*

- a) soutien à des activités scolaires ou périscolaires proposées par le comité de projet*
- b) initiation de projets « sponsoring » et soutien financier à des projets d'équipements mobiliers ou immobiliers*
- c) soutien à des actions de solidarité individuelles ou collectives dans le périmètre du Lycée Français des Pays Bas*
- d) soutien à des actions de communications vers l'extérieur engagées par le lycée*

*Dans le cadre du transfert de propriété des bâtiments de La Haye à l'AEFE en 2010, la fondation s'est dotée de nouveaux statuts qui prévoient la création :*

- ***d'un conseil d'administration (article 5 des statuts) :***

*La Fondation est administrée par un Conseil d'administration dont les membres doivent résider habituellement aux Pays-Bas. Le Conseil d'administration est composé de six (6) membres bénévoles :*

- *Un représentant du monde économique, désigné pour deux ans, par l'Ambassadeur de France aux Pays-Bas.*
- *Cinq représentants des parents d'élèves, au moment de l'élection, élus pour deux ans dans le cadre des Associations des Parents d'élèves du Lycée Français des Pays-Bas ou des groupements de parents d'élèves représentés au conseil d'établissement, à l'exclusion des personnes titulaires ou suppléantes au conseil d'établissement, au conseil d'école ou au conseil du second degré ;*

*Les parents d'élèves seront représentés proportionnellement au nombre d'élèves dans chaque site géographique au moment de l'élection, avec au minimum un parent par site.*

### **Élection au conseil d'administration de la Fondation**

- Texte de référence : Règlement électoral du conseil d'administration de la Fondation.
- 5 sièges « parents » à pourvoir au prorata des effectifs élèves La Haye et Amsterdam soit 4 sièges pour La Haye et 1 siège pour Amsterdam.
- 2 collèges électoraux distincts : La Haye et Amsterdam sur le principe « 1 parent – 1 vote » comme pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement.
- Scrutin de liste de liste à la proportionnelle au plus fort reste.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les élections se dérouleront uniquement par vote électronique et seront ouvertes  
du **26 au 28 janvier 2021**

#### Principe :

- Chaque parent recevra un courriel nominatif avec un lien vers la plateforme de vote hébergée chez un huissier de justice lui permettant de s'authentifier afin de pouvoir accéder au bureau de vote électronique (s'agissant d'un envoi en nombre, il peut arriver dans votre boîte « spams »).
- Une fois le processus d'authentification réalisé, les parents auront accès au bureau de vote électronique et donc au matériel de vote. Ils pourront voter pour les candidats ou voter blanc. Une fois le vote validé, il n'est plus possible de le modifier.

Il s'agit du même processus que celui utilisé pour les élections au conseil d'établissement et aux conseils d'école.

Les informations seront disponibles sur le site Internet du lycée : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>

#### Déroulement du scrutin :

<b>26 janvier 2021 à <u>15h00</u></b>	Envoi du courriel d'information à l'ensemble des familles. La liste des candidats sera accessible après authentification sur la plateforme de vote. Début du vote par Internet à 15h00.
<b>28 janvier 2021 à <u>15h00</u></b>	Fin du vote par Internet à 15h00 et dépouillement à partir de 15h30

#### Cas des familles ayant une seule adresse mail :

Pour un certain nombre de familles, l'établissement ne dispose que d'une seule adresse mail. Les 2 parents recevront leur lien personnel de vote sur cette même adresse. Le nom du votant sera précisé en début de mail.

L'équipe de direction de l'établissement